CAISSE D'EPARGNE Rhône Alpes

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE FONDS DANS LE CADRE D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS EN FORMATION

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance – capital de 1 150 000 000 euros 116, cours Lafayette 69003 Lyon – 384 006 029 RCS Lyon – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 760, représentée par Hanan TAIBI agissant en qualité de Responsable de l'Agence/Centre d'Affaires Votre Conseiller

Atteste être dépositaire des fonds versés en vue de la constitution d'une société par actions simplifiée (SAS)

devant être dénommée **ABEST PYRENEES**

avoir son siège social à Batiment Pic du Midi Aérport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées - 65290 JULLIAN

et avoir un capital de **10.000** EUR, divisé en 10000 actions de 1 EUR chacune.

et constate :

- Que la liste des actionnaires, dressée par les fondateurs mentionne pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées,
- Que les sommes versées et déposées sur le compte n° 0 8 0 1 9 7 6 9 8 3 8 ouvert au nom de la société en formation correspondent à celles énoncées par ce(s) document(s) et forment un capital de
  (en lettres) dix milles euros euros,
  (en chiffres) 10.000 EUR.

- Que le capital est libéré à hauteur de 100 %, soit la somme de
  (en lettres) dix milles euros euros,
  (en chiffres) 10.000 EUR.

Le retrait des fonds ainsi déposés ne pourra intervenir que dans les conditions définies par réglementation en vigueur.

À Grenoble **, le** 19 Février 2025

SIGNATURE

CAISSE D'EPARGNE Rhône Alpes
Alpes City
Département Banque Au Quotidien BDR
14, Rue Léon Sestier
CS 10324
38026 GRENOBLE

E00243 - 2023.07